

FICHE METIER - Art-thérapeute

► Appellation métier : Art-thérapeute

Spécialisation : Musicothérapeute, Danse-thérapeute, Dramathérapeute...

Définition

- L'art-thérapeute est un membre de l'équipe paramédicale. Il exploite le pouvoir et les effets de l'Art dans le but de restaurer et maintenir les modalités expressives et relationnelles et de soulager les pénalités existentielles. Il s'agit de concevoir et adapter l'activité artistique pour accompagner des personnes pénalisées dans leur intégrité physique, psychique et/ou sociale, et restaurer leur qualité existentielle, leur autonomie et leur socialisation.
- L'art-thérapeute respecte les conditions des professions paramédicales officielles : protocole, stratégie, évaluation, guildes des art-thérapeutes, déontologie...
- L'Art-thérapie¹ est **l'utilisation et l'évaluation des effets de l'esthétique par la pratique artistique dans l'objectif de valoriser les potentialités et la partie saine de la personne en souffrance.**²

¹ Art-thérapie moderne. *L'Art-thérapie moderne (discipline – Art en Médecine) se distingue de l'Art-thérapie traditionnelle (spécialité – Art en Psychologie), forme de psychothérapie à médiation artistique.*

² Ref : **Art-thérapie : pratiques cliniques, évaluations et recherches** actes de congrès international d'art-thérapie de Tours – Collectif / Direction scientifique : F. Chardon - éd. PUFR. - 2018

Accès au métier

- Diplômes : Certification d'art-thérapeute (caution professionnelle) et/ou Diplôme Universitaire d'art-thérapie dispensé par une faculté de médecine (caution médicale).
Prérequis nécessaires : compétences artistiques et Bac + 3 (ou Bac + 2 avec cursus préparatoire).
- Inscription au Regroupement National des Art-thérapeutes professionnels : Guilde des Art-thérapeutes.
- Respect du code de déontologie art-thérapeutique.

Condition d'exercice de l'activité

- L'art-thérapeute exerce sous autorité médicale ou institutionnelle.
- L'art-thérapeute est un(e) membre de l'équipe paramédicale, il/elle travaille en équipe pluridisciplinaire ou en réseau.
- Ce métier s'exerce en tant que salarié(e) (CDD/CDI) dans les établissements (hospitaliers, éducatifs, judiciaires...) ou en tant que profession libérale (CIPAV).
- L'art-thérapeute peut transmettre son savoir-faire en accueillant et en encadrant des stagiaires.
- Il/elle doit actualiser ses connaissances tout au long de sa carrière : formation continue, participation à des congrès... et continuer son travail de recherche (laboratoire de recherche...).

Activités principales

En approches individuelles ou collectives, l'art-thérapeute est amené à :

- Réaliser un état de base (physique, mental et social) du patient en collaboration avec l'équipe de soins.
- Construire un programme d'intervention art-thérapeutique dans le respect des prescriptions, du protocole général thérapeutique ou institutionnel, des règles déontologiques, de l'éthique sanitaire et également de sa spécificité disciplinaire (opération artistique, objectifs et stratégies thérapeutiques...).
- Mettre en œuvre et adapter en séance le programme d'intervention en respectant l'état général et valorisant les capacités préservées du patient.
- Conduire des actions d'évaluation art-thérapeutique (fiche d'observation, cube harmonique, items) avant, pendant et après la prise en charge
- Retranscrire, tout au long du suivi, les résultats de prise en charge à l'autorité référente ou à l'ensemble de l'équipe en réunions de synthèse, tout en respectant le secret professionnel.

Environnement de travail

Sous l'autorité d'un médecin ou d'un responsable d'institution, l'art-thérapeute travaille dans des secteurs très diversifiés :

- Hôpitaux publics, notamment services de gériatrie, oncologie, neurologie, alcoologie, maternité, pédiatrie, soins palliatifs, troubles alimentaires, cliniques publiques et privées.
- Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), maisons de retraite.
- Etablissements de soins de suite et de rééducation : centres de rééducation fonctionnelle et neurologique ou de médecine physique et de réadaptation, maisons d'enfants à caractère sanitaire, établissements de repos et de convalescence.
- Services sanitaires et médico-pédagogiques : CMPP (centres médico-psycho-pédagogiques), CAT (centres d'aide par le travail)...
- Établissements d'enseignement spécialisé ou quartiers sensibles, classes relais.
- Centres sociaux, foyers d'accueil associations de réinsertion et organisations humanitaires : associations, fondations,
- Maisons d'arrêt...

Publics concernés : Enfants, adolescents, adultes, personnes âgées pénalisées (maladie, handicap, blessure de vie...)

En savoir +

- [Repère Métier](#), [code de déontologie](#), [Gilde des art-thérapeutes](#).
- Formation professionnelle pour l'accès à la Certification AFRATAPEM. Validation : contrôles des connaissances + soutenance + mémoire ou article scientifique issu de l'enseignement théorique, méthodologique et pratique. www.art-therapie-tours.net
- [Diplômes Universitaires d'art-thérapie](#) : Facultés de médecine de Tours, Grenoble et Lille-ICL.
- Mémoires et articles scientifiques de la Certification d'art-thérapeute et des DU des facultés de médecine : www.art-therapie-tours.net
- [Centre d'Etudes Supérieures de l'Art en Médecine](#) (Cesam-Afratapem) : séminaires et laboratoire de recherche pour les art-thérapeutes tous courants confondus.